

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 août 2022 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON**

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août, Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle d'Honneur en Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois d'août.
Présents	15	
Votants	17	
Absents	04	

Date de convocation : 24/08/2022

Présents : M. R. BINETRUY, M. C. BOURDENET, Mme A. BOURNEZ, Mme M. DUBOIS, Mme L. DURAN, M. K. FADIN, Mme M-J KACZMAR, Mme C. LAMBERT, M. R. MOYSE, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L PUGIN, Mme C. ROGNON, M. J. ROUXBEDAT, Mme M-P ROUGNON-GLASSON.

Excusés

représentés : Mme R. DE AZEVEDO (pouvoir à Mme C. ROGNON), Mme E. GOSATTI (pouvoir à Mme C. LAMBERT)

Absents : Mme E. JULLIARD, M. P. NUSSBAUM

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme M-P. ROUGNON-GLASSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20220829-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2022

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2022. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

20220829-02 Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
13/07/2022	MANUTAN	483.34 €	Bureau professeur
27/07/2022	VAL ELEC	5 707.54 €	Aménagement bureaux secrétariat
28/07/2022	ID INFO	9 282.62 €	Matériel école (tablettes, téléphones, vidéoprojecteurs, armoire de rangement)
28/07/2022	BONNET COURGEY	9 980.00 €	Travaux route du Sevrot
25/07/2022	LAB SARL	8 762.32 €	Travaux éclairage public programme 2022
25/07/2022	BALOSSI MARGUET	16 649.24 €	Travaux éclairage public programme 2022
25/08/2022	MANUTAN	2661.50 €	Tables CP et casiers
29/08/2022	MANUTAN	842.40 €	Chaises CP

20220829-03 Création d'un poste d'Adjoint d'animation

Madame Le Maire explique que pour pérenniser le poste d'ATSEM, il convient de créer un poste d'Adjoint d'animation (poste de Nathalie MALLAMACI).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la création du poste d'Adjoint d'animation à temps complet de 40h annualisées.

20220829-04 Motion de soutien à la formation secrétaire de mairie

Madame Le Maire explique que le Centre de Gestion du Doubs lui a adressé un courrier appelant les conseils municipaux et communautaires du département à se prononcer sur la demande de soutien de la formation au métier de secrétaire de mairie.

En effet, le/la secrétaire de mairie joue un rôle central dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux.

Il existe des tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local alors même que le maintien de certains dispositifs de formation n'est pas assuré en raison d'un désengagement des co-financeurs.

Malgré les enjeux et l'intérêt pour les collectivités territoriales rurales, la Région Bourgogne Franche-Comté, pourtant déjà alertée, n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier du diplôme universitaire Gestionnaire administratif/Secrétaire de mairie (DU GASM), et la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison.

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion du Doubs a donc décidé de soutenir la motion du Centre de Gestion de Haute-Saône destinée à interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser ce diplôme universitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AFFIRME son soutien à la formation des secrétaires de mairie DU GASM.

20220829-05 Demande de subvention de l'association Les Amis des Fontenottes

Mme le Maire rappelle que, lors du précédent conseil municipal, l'association Les Amis des Fontenottes a présenté son projet de remplacement de l'ancien préfabriqué-école.

Montant du projet :	82 796 € HT
Participation de l'association :	40 000 €
Reste à charge :	42 796 €

Compte-tenu de la hausse des prix des matières premières, il est proposé de délibérer pour l'attribution d'un montant de subvention fixe de 43 000 €.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (1 contre – 6 abstentions - 10 pour) :

- ACCEPTE le versement d'une subvention de 43 000.00 € à l'association Les Amis des Fontenottes dans le cadre du projet de rénovation de l'ancien préfabriqué-école,
- DIT que le projet fera l'objet d'une réflexion conjointe commune-association au niveau de son architecture et de ses usages et de l'établissement d'une convention.

20220829-06 Choix de l'option pour l'aménagement de l'entrée du village en lien avec la voie douce

Madame le Maire donne la parole à M. K. FADIN.

Monsieur Kevin FADIN explique qu'il y a lieu de se positionner sur l'option retenue pour l'aménagement de l'entrée du village, dans le cadre de la création de la voie douce Morteau-Montlebon.

Ainsi, 3 choix s'offrent à la commune :

- Option A : entrée de village par la rue du Doubs
- Option B : entrée de village par la rue des Creux
- Option C : entrée de village par la rue du Doubs et la rue des Creux

Monsieur Kevin FADIN propose de valider les 2 aménagements

Un vote est réalisé :

- Option A : 0 vote pour
- Option B : 10 votes pour
- Option C : 7 votes pour

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (10 votes pour) :

- SE POSITIONNE pour l'option d'aménagement de l'entrée du village par la rue des Creux.

20220829-07 Choix du Maitre d'œuvre pour le renouvellement de l'usine de traitement par ultrafiltration d'eau potable de Derrière-le-Mont

Monsieur Kevin FADIN explique que, suite au lancement de l'appel d'offres, 2 offres ont été déposées : l'une par l'entreprise Verdi et l'autre par l'entreprise Naldeo.

Le résultat de l'analyse des offres est ensuite présenté :

CRITERES	VERDI	NALDEO
Prix des prestations 30 points	29.03	30.00
Valeur technique 70 points	65	62
Note globale	94.03	92.00
CLASSEMENT FINAL	1	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir l'offre de la société VERDI, pour un montant total de 31 635.00 € HT, soit 37 962.00 € TTC ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'Acte d'Engagement et toutes pièces nécessaires à la passation de ce marché.

20220829-08 Convention avec le Département pour la remise en état de la voirie communale de Cornabey impactée par l'itinéraire de déviation de la RD 48 lors des travaux

Madame le Maire rappelle que le Département a procédé à la reconstruction des quatre ouvrages d'art situés sur la RD 48 entre Morteau et Montlebon. Cette opération particulièrement importante a nécessité plusieurs périodes de déviation.

Aussi, il avait été décidé de mettre en place un itinéraire via les routes communales de Montlebon et de Grand'Combe Châteleu. Or, au fil du temps, des dégradations sont apparues sur les chaussées des voies utilisées lors de la déviation, qui requièrent aujourd'hui une remise en état.

En conséquence, et eu égard au caractère exceptionnel de l'opération réalisée et à ses contraintes locales spécifiques, le Département participera à la remise en état des voies communales impactées par la déviation et établit à cet effet une convention avec chacune des communes de Montlebon et Grand'Combe Châteleu.

La commune, en sa qualité de maître d'ouvrage, financera l'ensemble de l'opération et percevra la participation départementale de 42 000 € HT (1400 mètres linéaires x 6 mètres de large x 5 € HT) pour les travaux de la couche de roulement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE les clauses de cette convention,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention avec le Département.

20220829-09 Désignation des Jurés d'Assises pour l'année 2023

Résultat du tirage au sort :

- M. REMONNAY Christophe
- M. CHAGNARD Stéphane
- M. MYOTTE-DUQUET Stéphane
- M. RASPAOLO Romuald
- M. BOILLLOT Jean-Pierre
- M. POURRAT Franck

20220829-10 Questions diverses

- Le Département est placé en crise sécheresse jusqu'au 09 novembre 2022. Des restrictions de l'usage de l'eau sont applicables pour renforcer les actions d'économie de la ressource. Une communication sera faite à ce sujet.
- Lors des récents épisodes de grêle qui ont touché la commune, la toiture des vestiaires de football a été endommagée. L'expertise demandée par l'assurance aura lieu le 29 septembre 2022.
- Courant septembre, la route du Sevrot sera partiellement rénovée en régie par les Services Techniques de la commune avec l'appui de l'entreprise BONNET-COURGEY.
- Dans le cadre de la décision à prendre sur l'avenir de la ferme du Mont Gaudichot, un rendez-vous doit être fixé avec le service des Domaines et la SAFER.
- Une réflexion sera à mener par le Conseil Municipal sur le reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes. Celle-ci devra délibérer prochainement.
- Dates à retenir :
 - o 01/09 : café de rentrée
 - o 06/09 – 20h : commission communication
 - o 07/09 – 19h30 : commission urbanisme
 - o 12/09 – 19h : réunion aménagement centre-bourg
 - o 14/09 – 20h : commission Sablière
 - o 15/10 : inauguration sentier Michel Hollard
- **Prochaine réunion du Conseil municipal : Lundi 03 octobre 2022 à 20h15**

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Catherine HOGNON

